

Conseil Municipal du	5 février 2018	à	18h00
N°ordre	19	Titre	73 - Impôts et taxes - Occupation de surface du domaine public routier par des commerçants non sédentaires - Tarifs à compter du 1er mars 2018.
N° identifiant	2017-0335		
Rapporteur(s)	Mme Patricia PERSICO		
Date de la convocation	16/01/2018		
Président de séance	Mme Laurence VALLOIS-ROUET	PJ.	
Secrétaire(s) de séance	M.BLANCHARD François et Mme BREUILLE Coralie		
Membres en exercice	53		
Quorum			
Présents	38		Mme Laurence VALLOIS-ROUET - M. Francis CHALARD - M. Bernard CORNU - Mme Jacqueline GAUBERT - Mme Christine SARRAZIN-BAUDOUX - Mme Patricia PERSICO - M. Jean-Daniel BLUSSEAU - M. Abderrazak HALLOUMI - M. François BLANCHARD - Mme Régine FAGET-LAPRIE - M. Christian PETIT - Mme Marie-Thérèse PINTUREAU <b>Adjointes</b> Mme Eliane ROUSSEAU - Mme Nicole BORDES - M. Daniel HOFNUNG - M. Yves JEAN - Mme Francette MORCEAU - M. El Mustapha BELGSIR - Mme Michèle HENRI - Mme Christine BURGERES - M. Patrick CORONAS - M. Laurent LUCAUD - Mme Anne GERARD - Mme Jacqueline DAIGRE - M. Philippe PALISSE - M. Jean-José MASSOL - Mme Valérie FRANCHET-JUBERT - Mme Stéphanie DELHUMEAU-DIDELOT - M. Jacques ARFEUILLERE - M. Alain VERDIN - M. Michel BERTHIER - M. Jean-Claude BONNEFON - Mme Coralie BREUILLE - Mme Christiane FRAYSSE - Mme Marie-Madeleine JOUBERT - M. Sylvain POTHIER-LEROUX - Mme Nathalie RIMBAULT-HERIGAULT - Mme Peggy TOMASINI <b>Conseillers municipaux</b>
Absents	4		M. Alain CLAEYS - <b>Maire</b> M. Aurélien TRICOT <b>Adjoint</b> M. Jean-Baptiste RICCO - Mme Clotilde BALLON <b>Conseillers municipaux</b>

Mandats	11	Mandants	Mandataires
		M. Jean-Marie COMPTE	M. Michel BERTHIER
		Mme Diane GUERINEAU	Mme Peggy TOMASINI
		M. Jules AIME	M. Abderrazak HALLOUMI
		Mme Martine APERCE	Mme Valérie FRANCHET-JUBERT
		Mme Marie-Dolorès PROST	Mme Jacqueline DAIGRE
		M. Edouard ROBLOT	Mme Stéphanie DELHUMEAU-DIDELOT
		Mme Manon LABAYE	Mme Christiane FRAYSSE
		Mme Aïcha HOUSSEIN	M. Alain VERDIN
		M. Frédéric BOUCHAREB	M. Jean-José MASSOL
		Mme Michèle FAURY-CHARTIER	Mme Nicole BORDES
		Mme Nathalie RIMBAULT-RAITIERE	M. Patrick CORONAS

Observations	L'ordre de passage des délibérations est le suivant : de 1 à 9, puis 17, puis de 10 à 20.  Sortie de Mme Coralie BREUILLE.
--------------	--

Projet de délibération étudié par:	3- Commission Attractivité et aménagement de l'espace et du patrimoine de la ville
Service référent	Direction Générale Espace public Direction Voirie
L'article L.2125-3 du code général de la propriété des personnes publiques dispose que la redevance due pour l'occupation ou l'utilisation du domaine public tient compte des avantages de toute nature, procurés au titulaire de l'autorisation.	
Les organisations professionnelles intéressées ayant été consultées dans le cadre de la Commission paritaire des marchés, conformément à l'article L.2224-18 alinéa 2 du code général des collectivités territoriales, il vous est proposé de fixer les tarifs ci-dessous, augmentés d'environ 2 % :	
<b>I – MARCHÉS DE PLEIN AIR :</b>	
<b>Marché des Couronneries &amp; marché Camargo</b>	
<b>Tarif « journalier »</b>	<b>Tarif « abonné »</b>
<b>1,53 €</b> par mètre linéaire	<b>15,30 €/mètre linéaire/trimestre</b> → Soit trois marchés gratuits.
<b>Marché Notre Dame</b>	
<b>Tarif « journalier » SAMEDI</b>	<b>Tarif « abonné » SAMEDI</b>
<b>1,53 €</b> par mètre linéaire	<b>15,30 €/mètre linéaire/trimestre</b> → Soit trois marchés gratuits (réduction de 23 %).
<b>Tarif « abonné » SEMAINE</b>	
<b>1,53 €</b> par mètre linéaire	Pour 4 ou 5 jours : <b>15,50 € / mètre linéaire / trimestre</b> Pour 2 ou 3 jours : <b>9,30 € / mètre linéaire / trimestre</b> Pour 1 jour : <b>6,20 € / mètre linéaire / trimestre</b>
<b>Tarif « Camions de restauration »</b>	
<b>10,00 €</b> par service + branchement électrique	

### Autres marchés

**Bel Air – Bellejouanne – Clos Gauthier – Montmidi-Montgorges – Saint Cyprien**

Tarif « journalier »	Tarif « abonné »
<b>1,07 € par mètre linéaire</b>	<b>10,70 €/mètre linéaire/trimestre</b> → Soit trois marchés gratuits.

### Branchements électriques (forfait)

Balance	Camion réfrigéré < 6 mètres	Camion réfrigéré > 6 mètres
1.33 €	3,40 €	8,00 €

## II – MARCHÉ COUVERT :

### Halles Notre Dame

Redevance mensuelle	<b>7,15 € / mètre<sup>2</sup> / mois</b> + <b>1,53 € / mètre linéaire de vente</b>
Surveillance des Halles	<b>22,50 € forfait mensuel</b>

## III – FOIRES ET ATTRACTIONS, CHAPITEAUX ET BRANCHEMENTS ÉLECTRIQUES :

### Voitures des forains

*pour la durée de la manifestation*

Emplacement	0,87 € / m <sup>2</sup>
Branchement électrique	49,00 €

### **Manèges**

*pour la durée de la manifestation*

De 0 à 200 m <sup>2</sup>	<b>3,14 € / m<sup>2</sup></b>
De 201 à 400 m <sup>2</sup>	<b>3,01 € / m<sup>2</sup></b>
De 401 à 600 m <sup>2</sup>	<b>2,80 € / m<sup>2</sup></b>
Plus de 600 m <sup>2</sup>	<b>2,70 € / m<sup>2</sup></b>

À ces tarifs s'ajoutent celui des branchements électriques :

### **Branchements électriques**

200 volts monophasé - 15 ampères	<b>28,23 €</b>
200 volts monophasé - 20 ampères	<b>34,68 €</b>
200 volts triphasé - 20 ampères	<b>91,26 €</b>
200 volts triphasé - 25 ampères	<b>110,86 €</b>
200 volts triphasé - 30 ampères	<b>129,95 €</b>

### **IV – AUTRES :**

#### **Parking de La Poste, rue Monseigneur Augouard**

Stationnement autorisé des véhicules des commerçants non sédentaires

Redevance annuelle	<b>634,00 euros</b>
--------------------	---------------------

### **Installations en dehors des marchés**

Vente de chrysanthèmes, fleurs, sapins	0,85 € par m <sup>2</sup> / jour
Camion « outillage »	63,00 € de forfait + 0,75 € par m <sup>2</sup> / jour
Véhicule d'exposition	0,75 € par m <sup>2</sup> / jour
Ventes diverses (churros, chichis, crêpes, gaufres, etc...)	0,79 € par m <sup>2</sup> / jour
Manèges	0,30 € / m <sup>2</sup> / jour

### **À l'occasion des manifestations nationales et des journées évènementielles**

#### **Installations en dehors des marchés**

- Fête de la musique, 14 juillet, fêtes de fin d'années, etc... -

Ventes diverses (churros, chichis, crêpes, gaufres, etc...)	94,00 € de forfait + 0,85 € par m <sup>2</sup> / jour
Manèges	0,25 € / m <sup>2</sup> / jour

Les recettes seront encaissées sur le budget Ville, fonction 91 article 7336.

Après examen, il vous est proposé :

1. de donner votre accord à ces propositions tarifaires, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2018, augmentés d'environ 2 %
2. d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents à intervenir dans ce cadre.

POUR	41	
CONTRE	7	Mme Martine APERCE, Mme Jacqueline DAIGRE, Mme Marie-Dolorès PROST, Mme Valérie FRANCHET-JUBERT, Mme Stéphanie DELHUMEAU-DIDELOT, M. Edouard ROBLOT, M. Sylvain POTHIER-LEROUX
Abstention	0	
Ne prend pas part au vote	1	Mme Coralie BREUILLE

Pour le Maire,



RESULTAT DU VOTE

Adopte

Affichée le	8 février 2018
Date de publication au Recueil des Actes Administratifs	
Date de réception en préfecture	7 février 2018
Identifiant de télétransmission	086-218601946-20180205-Imc171968-DE-1-1

Nomenclature Préfecture	7.1
Nomenclature Préfecture	Decisions budgétaires